

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2015, R-3951-2015

**COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS DE L'ACTIVITÉ RÉGLEMENTÉE AVEC LE BUDGET
POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2015
(000 \$)**

No de ligne	Description	Projections <u>D-2015-181</u> ¹	Résultats <u>réels</u>	Référence	Écart
		(1)	(2)		(3)
1	REVENUS				
2	Revenus	1 622 759	1 607 336		(15 423)
3	Normalisation due à la température	0	(19 993)	Gaz Métro-10, Doc. 2, p. 1, col. 5, l. 13	(19 993)
4	Revenus normalisés de vente de gaz	1 622 759	1 587 342	Gaz Métro-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 45	(35 416)
5	Fourniture	(439 738)	(398 344)	Gaz Métro-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 5	41 395
6	Compression	(9 858)	(12 535)	Gaz Métro-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 14	(2 677)
7	SPEDE	(60 113)	(70 580)	Gaz Métro-9, Doc. 1, p. 2, col. 5, l. 38	(10 467)
8	Revenus avant rabais et autres	1 113 049	1 105 884		(7 166) (A)
9	Rabais à la consommation et autres	(28)	(32)		(4)
10	CASEP	(1 000)	(1 000)		0
11	Revenus après rabais	<u>1 112 021</u>	<u>1 104 852</u>		<u>(7 169)</u>
	FRAIS DE TRANSPORT, D'ÉQUILIBRAGE ET DE DISTRIBUTION	<u>541 982</u>	<u>567 126</u>	Gaz Métro-8, Doc. 1, p. 5, col. 8, l. 1 + l. 14 + l. 16 + l. 20	<u>25 144 (B)</u>
13	MARGE BRUTE SUR LES VENTES DE GAZ NATUREL	<u>570 039</u>	<u>537 726</u>		<u>(32 314)</u>
14	(TROP-PERÇU) / MANQUE À GAGNER	<u>0</u>	<u>31 442</u>	Gaz Métro-8, Doc. 1, p. 1, col. 3, l. 8	<u>31 442 (C)</u>
15	AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION	<u>3 196</u>	<u>3 427</u>		<u>231</u>
16	MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE	<u>573 235</u>	<u>572 595</u>		<u>(640)</u>
	DÉPENSES				
18	Dépenses d'exploitation	190 900	190 344	Gaz Métro-4, Doc. 5, p. 1, l. 57	(556)
19	Plan global en efficacité énergétique	18 680	18 680	Gaz Métro-13, Doc. 1, l. 3	0
20	Amortissement des immobilisations	100 050	100 185		135
21	Amortissement des frais reportés	61 510	61 202		(308)
22	Fonds vert	6 045	6 045		(0)
23	Impôts fonciers et autres	26 144	25 466		(677)
24	Impôt sur le revenu	32 372	32 729	Gaz Métro-11, Doc. 1, p. 1, l. 12	357
25	Total des dépenses	<u>435 700</u>	<u>434 652</u>		<u>(1 048)</u>
26	REVENUS NETS D'EXPLOITATION	<u>137 535</u>	<u>137 943</u>		<u>408</u>
	QUOTE-PART				
28	Quote-part du trop-perçu avant impôt		900	Gaz Métro-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 16	900
29	Bonification des associés		20	Gaz Métro-8, Doc. 2, p. 1, col. 2, l. 18	20
30	Incitatif à l'atteinte du PGEE		1 000	Gaz Métro-13, Doc. 2, l. 3	1 000
31	Impôt sur le revenu		(517)	Gaz Métro-11, doc. 1, p. 1, l. 13	(517)
32	Quote-part, bonification et incitatif net d'impôt	<u>0</u>	<u>1 404</u>		<u>1 404</u>
33	BÉNÉFICE NET RÉGLEMENTÉ	<u>137 535</u>	<u>139 347</u>		<u>1 812</u>
34	BASE DE TARIFICATION MOYENNE	<u>1 939 847</u>	<u>1 953 873</u>	Gaz Métro-6, Doc. 1, p. 1, col. 15, l. 41	<u>14 026 (D)</u>
35	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL AUTORISÉ	<u>7,09%</u>	<u>7,06%</u>	Gaz Métro-7, Doc. 1, p. 1, col. 6, l. 9	
36	TAUX PONDÉRÉ DU COÛT DU CAPITAL RÉALISÉ		<u>7,13%</u>	Gaz Métro-7, Doc. 1, p. 2, col. 6, l. 9	

¹ Le budget 2015 a été redressé pour refléter l'ordonnance suivante :

A0-01-TGI-001-2014 de l'Office national de l'énergie modifiant les tarifs de TCPL à partir du 1^{er} janvier 2015. La Régie a transmis sa lettre d'approbation le 3 février 2015.

EXPLICATION DES ÉCARTS
RÉSULTATS RÉELS VERSUS LE BUDGET

- 1 A. La baisse des revenus avant rabais et autres de 7,2 M\$ s'explique par :
- 2 • la baisse des revenus de transport de 21,7 M\$ résultant de l'application des tarifs
- 3 de transport 2014, inférieurs aux tarifs finaux 2015, au cours du premier trimestre
- 4 de l'exercice 2015. Cette baisse a été partiellement compensée par la hausse des
- 5 volumes transportés causée par la température considérablement plus froide que
- 6 la normale observée au cours de l'exercice 2015;
- 7 • la hausse des revenus d'équilibrage de 15,2 M\$ résultant de l'augmentation des
- 8 livraisons causée par la température considérablement plus froide que la normale
- 9 observée au cours de l'exercice 2015, jumelée à l'effet de l'application des tarifs
- 10 d'équilibrage 2014, supérieurs aux tarifs finaux 2015; et
- 11 • la hausse des revenus de distribution de 0,7 M\$ découlant de la hausse des
- 12 revenus de 9,0 M\$ de la grande entreprise, et ce, bien que les livraisons de ce
- 13 marché soient en baisse. Cette situation découle essentiellement de la hausse des
- 14 revenus de pénalités ainsi que de l'effet de la contrepartie de la normalisation,
- 15 résultant de la température considérablement plus froide que la normale. Cette
- 16 hausse est toutefois partiellement atténuée par la baisse des revenus de
- 17 distribution de 8,3 M\$ aux petit et moyen débits. En effet, bien que les volumes de
- 18 ce marché soient en hausse, la baisse des taux moyens de distribution réalisés a
- 19 entraîné une réduction des revenus.
- 20 B. La hausse des frais de transport, d'équilibrage et de distribution de 25,1 M\$ s'explique par
- 21 la croissance des coûts d'approvisionnement, principalement occasionnée par la hausse
- 22 des volumes d'achats de FTLH sur le marché secondaire, découlant de la hausse des
- 23 volumes transportés en raison de la température considérablement plus froide que la
- 24 normale observée au cours de l'exercice.
- 25 C. Le manque à gagner de 31,4 M\$ s'explique essentiellement par :

- 1 • le manque à gagner réalisé au service de transport de 37,1 M\$ découlant de la
2 hausse des coûts d’approvisionnement combinée à la baisse des revenus
3 résultant de l’application de tarifs provisoires plus bas que les tarifs finaux pour les
4 trois premiers mois de l’exercice 2015;
- 5 • le trop-perçu réalisé au service d’équilibrage de 6,8 M\$ découlant de la hausse
6 des revenus liée à l’application de tarifs provisoires plus élevés que les tarifs finaux
7 pour les trois premiers mois de l’exercice, partiellement compensée par la hausse
8 des coûts d’approvisionnement; et
- 9 • le trop-perçu réalisé au service de distribution de 1,7 M\$, découlant principalement
10 de la hausse des revenus malgré la baisse des volumes combinée à la baisse des
11 dépenses d’exploitation et des dépenses reliées aux impôts fonciers.

12 D. Veuillez vous référer à la pièce Gaz Métro-6, Document 2, page 1, col. 6, li. 41.

13 **Note : Il est possible, dans le présent dossier, qu’une même donnée soit légèrement**
14 **différente d’une pièce à l’autre. Une telle situation découle de l’arrondissement du**
15 **résultat de l’application de formules.**